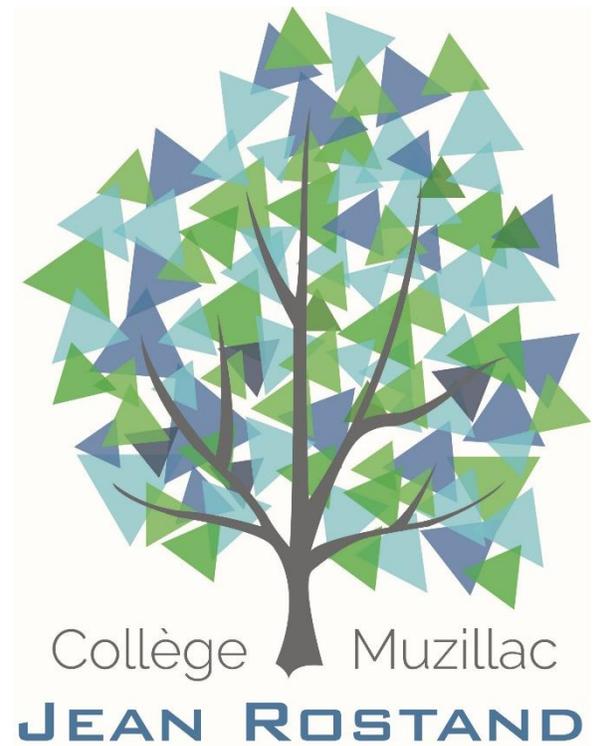


CLASSE DE 3^{ème}

Mardi 15 octobre 2024



Calendrier 2024-2025

- Mardi 15 octobre 2024: Réunion d'informations aux parents de 3^{ème}
- Décembre 2024: **Rencontre parents – professeurs**
- Lundi 9 Décembre 2024: Forum des formations post 3^{ème}
- Jeudi 23 janvier 2025 : **Portes Ouvertes du collège** (17h – 20h)
- Du 27 au 31 janv 2025 : **Stage d'observation de 3^{ème}**
- Janvier/Février 2025: **Réunion Parents - Orientation**
- Mai – juin 2025: **ASSR2**
- + T2/T3: **certification Pix et certification Evalang**

Les certifications

L'ASSR2: Attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2

Les ASSR sont délivrées pendant le temps scolaire après un contrôle des connaissances théoriques.

⇒ l'ASSR2 en classe de 3^{ème} et avant 16 ans



Une personne **âgée de moins de 21 ans** doit avoir l'ASSR2 pour obtenir une 1^{re} catégorie de permis de conduire : Permis A ou A2 (permis moto), ou permis B (permis voiture) ou permis B1 (permis quadricycle lourd à moteur).

La Certification Pix a pour objectif de fournir aux élèves **une attestation qui valide officiellement le niveau de leurs compétences numériques.**

Le passage de la certification est **obligatoire pour les élèves de 3^{ème}.** 

Pour être certifiable, un élève doit obtenir à minima 5 compétences de niveau 1 minimum.

Épreuve de certification: 3 questions pour chacune des compétences travaillées par l'élève (5 à 16 compétences travaillées).

Les certifications

EV@LANG

Ev@lang collège est un **test de positionnement en anglais**.

Il permet de situer le niveau des élèves au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) avant leur entrée en classe de 2^{de}.

Les différentes épreuves du test permettent de **positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL** dans les activités langagières de réception :

- compréhension de l'oral ;
 - compréhension de l'écrit.
- + Les connaissances linguistiques sont également testées : grammaire et lexique.

Calendrier DNB et Orientation

- Décembre 2024: Conseils de classe du T1
- Mars 2025: Conseils de classe du T2 Et fiches d'orientation en téléservice
- 31 mars & 1^{er} avril 2025: **DNB Blanc**
- 28 mai 2025: **Oral Blanc du DNB**
- Juin 2025: Conseils de classe du T3 Et fiches d'orientation en téléservice
- **11 juin 2025: épreuve orale du DNB**
- **26 & 27 juin 2025: épreuves écrites du DNB**

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET: DNB

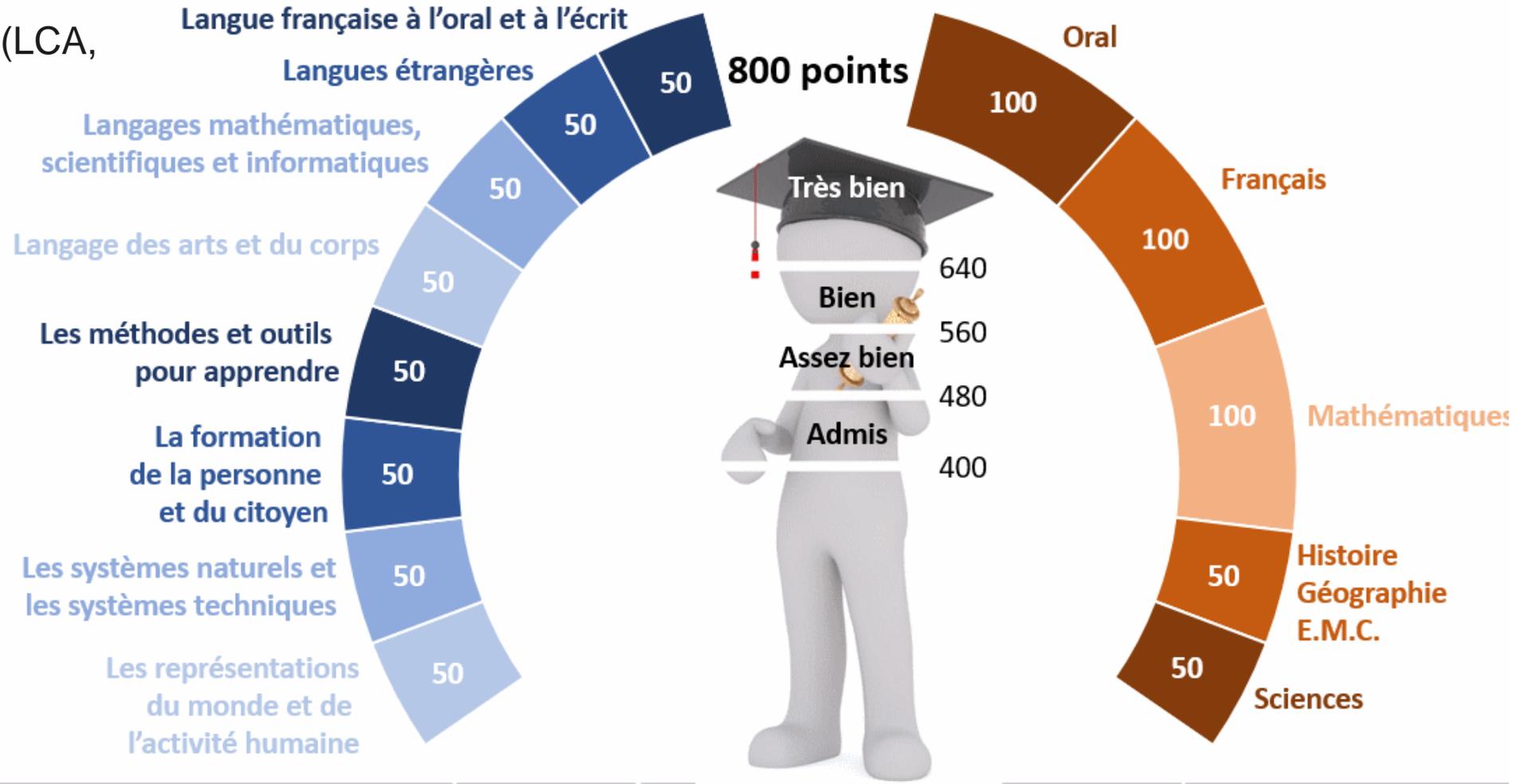
En fin de 3^{ème}: une étape importante de la scolarité de votre enfant

SOCLE COMMUN DE COMPETENCES

EPREUVES FINALES

Enseignements facultatifs (LCA, LCE, ...) : +20 points max

Maîtrise	
50	Très bonne
40	Satisfaisante
25	Fragile
10	Insuffisante



Les épreuves écrites du DNB

Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les **sciences** (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie

L'épreuve orale du DNB

L'épreuve orale du brevet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des EPI ou dans le cadre d'un parcours éducatif.

L'épreuve orale se déroule en 2 parties:

- 5 minutes d'exposé (seule ou en binôme)
- 10 minutes d'entretien

La prestation orale est évaluée et notée sur 100 points :

- maîtrise de l'expression orale : 50 points
- maîtrise du sujet présenté : 50 points.

En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

OCT. DÉC.

Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un **entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE

JANV. FÉV.

Connectez-vous au **téléservice Orientation** ou renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2nd générale et technologique, 2nd professionnelle, première année de CAP.

MARS

2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.



3 LE TEMPS DU CHOIX

MAI

Indiquez vos **choix définitifs** d'orientation par le **téléservice Orientation** ou la **fiche de dialogue**. En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au **téléservice Affectation** après la 3^e ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.

JUIN

3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.

FIN JUIN DEBUT JUILLET

Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le **téléservice Affectation** ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'**application nationale Affelnet-Lycée**, outil d'aide à l'affectation.

- Le recteur prend en compte :
 - les vœux de la famille
 - le secteur géographique
- Il peut aussi prendre en compte :
 - les résultats scolaires
 - l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

L'ORIENTATION EN CLASSE de 3^{ème}



Indiquez vos **choix définitifs** d'orientation par le **téléservice Orientation** ou la **fiche de dialogue**.
En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au **téléservice Affectation** après la 3^e ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le **téléservice Affectation** ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**

P.